

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Rapporteur :

**N° CP/2014/76 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle - 2144
Appel à projets en faveur de l'hôtellerie alsacienne, commun à
la Région Alsace et aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-
Rhin. Mise en oeuvre du dispositif et convention de partenariat.**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver les modifications apportées au nouveau dispositif d'aide en faveur de l'hôtellerie alsacienne sous la forme d'un appel à projets annuel, telles que décrites dans l'annexe jointe à la présente convention.

- d'approuver le projet de convention de mise en oeuvre du nouveau dispositif à intervenir entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et Haute Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, joint en annexe à la présente délibération.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention de partenariat susvisée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140203-84710-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/02/14